

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
Acte 13 -2026	Création du DIU "Infections parasitaires et fongiques au XXIème siècle" pour la Faculté de Santé.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative à la création du DIU "Infections parasitaires et fongiques au XXIème siècle" pour la Faculté de Santé.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe



Pour le Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe
Alain TROUILLET



MEMBRES : 39
QUORUM : 19

REPRESENTES : 06

PRESENTS : 17

POUR : 23

CONTRE : 00

ABST : 00

Type de formation ou de diplôme ([cf Annexe 1](#))

Diplôme Inter-Universitaire

Mention

Infections Parasitaires et Fongiques au XXI^{ème} siècle

(Du diagnostic pratique par méthodes conventionnelles et innovantes à l'interprétation biologique)

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine

Création



Soumission du dossier à la CFVU du :

10/04/2026

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
MENOTTI	Jean	jean.menotti@univ-lyon1.fr (coordonnateur CHU de LYON)
NOURRISSON	Celine	c_nourrisson@chu-clermontferrand.fr > (CHU de Clermont-ferrand)
ROBERT	Marie Gladys	mrobert2@chu-grenoble.fr (CHU de Grenoble)
FLORI	Pierre	Pierre.flori@univ-st-etienne.fr (CHU de St-Etienne)

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
GOURBERE	Nicolas	Nicolas.gourbere@univ-st-etienne.fr

◆ Etablissements partenaires (le cas échéant)

Université de Lyon, Faculté de médecine
Université de Clermont-Ferrand, Faculté de médecine
Université de Grenoble, Faculté de médecine
et Université de St-Etienne, Faculté de médecine

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Éléments de contexte

Les connaissances des biologistes et techniciens exerçant dans des laboratoires médicaux non spécialisés (en ville ou en CH) sur les modalités diagnostiques des infections parasitaires et fongiques sont souvent parcellaires, ce qui entrave le diagnostic des mycoses et parasitoses que ce soit pour des patients communautaires immunocompétents (par exemple pour une mycose superficielle ou une parasitose digestive) ou des patients fragiles notamment immunodéprimés (par exemple pour des mycoses invasives). Pour cette raison, nous souhaitons proposer cet enseignement axé sur l'acquisition de compétences à la fois théoriques et pratiques pour le diagnostic biologique de ces infections.

Il existe un DU de Mycologie Médicale à l'Université Paris Cité, mais il ne propose pas de formation pratique au diagnostic biologique des mycoses et est davantage axé sur les aspects cliniques et thérapeutiques, de même que les DU de Médecine Tropicale. Par ailleurs, le cours de Mycologie de l'Institut Pasteur est destiné à un public anglophone. Nous pensons donc que notre DIU correspond à une offre de formation complémentaire davantage destinée aux techniciens de laboratoire, aux internes de Biologie Médicale, aux biologistes médicaux. Il peut aussi intéresser un

public médical dont la pratique quotidienne nécessite des compétences diagnostiques en Parasitologie-Mycologie des spécialités suivantes :

- Hématologie
- Dermatologie et vénérologie
- Anatomie-cytologie-pathologique
- Gastro-entérologie et hépatologie
- Néphrologie
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie et chirurgie cervico-faciale
- Pédiatrie
- Pneumologie
- Réanimation médicale
- Médecine intensive et réanimation
- Maladies infectieuses et tropicales
- Médecine interne
- Médecine d'urgence
- Médecine générale

Ce DIU propose une formation à la fois aux techniques conventionnelles de microscopie et de culture, mais aussi à des techniques innovantes actuelles de biologie moléculaire et de séquençage à haut débit.

◆ Objectifs

📄 Objectif global de la formation

Cet enseignement a pour objectif d'apporter une formation complète pour le diagnostic de laboratoire des parasitoses et des mycoses (connaissances générales des parasites et champignons impliqués, techniques, interprétation, conseil thérapeutique...). Il sera composé de 5 modules indépendants de 3 jours successifs d'enseignement (2 sur Lyon, 1 sur Clermont, 1 sur Grenoble et 1 sur St-Etienne).

Les intitulés des modules sont les suivants :

- MYCOSES ET PARASIToses CUTANÉES
- MYCOSES PROFONDES
- DIAGNOSTIC HISTOLOGIQUE ET MOLÉCULAIRE DES PARASIToses ET DES MYCOSES
- TOXOPLASMOSE ET PARASITES DU SANG
- PARASIToses DIGESTIVES, URINAIRES, TISSULAIRES ET LARVA MIGRANS

Chaque module comprend une importante partie pratique qui permet d'acquérir une compétence spécifique en mycologie, coprologie parasitaire, parasitoses du sang et ectoparasitoses. Les stagiaires inscrits au DIU sont tenus de valider les différents modules.

📄 Objectifs pédagogiques

Maîtriser le diagnostic microscopique, sérologique et moléculaire du paludisme et des autres infections dues à des parasites sanguins humains (leishmanies, filaires, trypanosomes).

Connaître les méthodes de diagnostic moléculaire et sérologique de la toxoplasmose, maîtriser la stratégie de diagnostic des séroconversions, de la toxoplasmose congénitale et de l'immunodéprimé, connaître les règles d'interprétation de la sérologie de la toxoplasmose ainsi que l'intérêt et les limites de chacune des techniques.

Acquérir les bases théoriques et l'expérience pratique des différentes techniques appliquées à l'examen coprologique pour l'identification microscopique et moléculaire des nématodes, cestodes, trématodes, protozoaires digestifs et microsporidies.

Acquérir les bases théoriques du diagnostic des helminthiases tissulaires et *larva migrans*.

Acquérir les bases théoriques et l'expérience pratique du diagnostic des principales ectoparasitoses.

Acquérir les bases théoriques et l'expérience pratique des techniques de mycologie conventionnelle (recherche de levures, moisissures, dermatophytes par examen direct et culture mycologique avec identification par spectrométrie de masse et microscopie), de sérodiagnostic fongique et d'identifications moléculaires par qPCR, séquençage Sanger et séquençage à haut débit.

Acquérir les bases pratiques d'un prélèvement cutanéomuqueux en parasitologie et mycologie.

Acquérir les bases théoriques et l'expérience pratique du diagnostic histologique des parasitoses et des mycoses.

Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Caractéristiques de la formation

Niveau d'études	<input checked="" type="checkbox"/> 1 ^{er} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} cycle <input checked="" type="checkbox"/> 3 ^{ème} cycle	
Capacité d'accueil	Minimum (seuil d'ouverture) : 8 Maximum : 20	
Public cible Cf Annexe 2	<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue	
Inscription secondaire	La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ? oui	
Attendus ou Prérequis	Niveau d'entrée minimal : BAC+2 <ul style="list-style-type: none"> - BTS ou IUT de techniciens de laboratoire médical - Ingénieur biomédical - Interne des spécialités listées <p>Pour les techniciens, ingénieurs et internes de biologie médicale, avoir une expérience professionnelle (≥ 6 mois souhaitée) en technique de microbiologie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - biologistes médicaux (pharmaciens ou médecins biologistes) - médecins des spécialités listées 	
Modalités de candidature	Autre (à préciser) Candidature avec CV, dernier diplôme et lettre de motivation. Pour les candidats francophones étrangers, avoir un visa ou permis de séjour en cours de validité pour l'année universitaire. Ces candidats devront maîtriser notre langue (niveau B2) aussi bien à l'oral qu'à l'écrit.	
Durée de la formation 1 an NB : il est possible de ne s'inscrire qu'à un seul module, dans ce cas, il ne sera pas associé à un diplôme mais uniquement à une attestation d'assiduité.	Annuelle	
Modalités pédagogiques	Présentiel	
Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences	Contrôle continu à chaque module avec examens de fin de formation [détails spécifiés dans le chapitre suivant (MCCC)]	
Session de rattrapage	oui	* si oui, insérer une ligne dans le tableau de la page suivante pour préciser, le cas échéant,
Stage	non	
Projet	non	

Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	non	la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.
Soutenance orale	non	

Compléments d'information :

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ? (Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master)	non
Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ? (Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP)	non
Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ? (Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences)	non

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Nous avons défini 8 blocs de compétences à acquérir réparti sur 5 modules indépendants (2 à Lyon et 1 à Clermont-ferrand, 1 à Grenoble , 1 à St-Etienne) qui seront réalisés indépendamment sur 3 jours consécutifs. Les modules seront répartis entre décembre et mai de l'année universitaire.

Module : Toxoplasmose et parasites du sang

C1 : Maîtriser le diagnostic du paludisme et des autres infections dues à des parasites sanguins (filaires, trypanosomes, leishmanies) en mobilisant des techniques conventionnelles et innovantes (microscopie, sérologie, PCR...), afin d'établir un diagnostic rapide, fiable et adapté aux situations cliniques complexes

C2 : Interpréter les résultats des examens sérologiques et moléculaires de la toxoplasmose en croisant les résultats biologiques avec les données cliniques et épidémiologiques, afin de guider la prise en charge thérapeutique et préventive

Module : Parasites hors sang

C3 : Maîtriser l'identification microscopique et les bases théoriques de l'identification moléculaire des parasites digestifs (nématodes, cestodes, trématodes, protozoaires) et microsporidies, afin d'assurer un diagnostic fiable des parasitoses intestinales

C4 : Maîtriser les bases théoriques du diagnostic des helminthoses tissulaires et des *larva migrans* en intégrant les cycles parasitaires, les signes cliniques et les examens complémentaires, afin d'orienter les stratégies diagnostiques et thérapeutiques

Module : Parasitoses et mycoses cutanées

C5 : Maîtriser le diagnostic des principales ectoparasitoses humaines *via* le prélèvement cutané, l'examen direct et l'identification des parasites afin de poser un diagnostic rapide et d'organiser la prise en charge

C6 : Maîtriser le diagnostic des mycoses superficielles en combinant les examens mycologiques conventionnels (prélèvement cutanéomuqueux, examen direct, culture), les techniques d'identification avancées (spectrométrie de masse, PCR), afin de permettre une prise en charge adaptée

Module : Mycoses profondes

C7 : Maîtriser le diagnostic des mycoses invasives en combinant les examens mycologiques conventionnels (examen direct, culture), les techniques d'identification avancées (spectrométrie de masse, PCR, séquençage) et les marqueurs sérologiques (antigénémie, β -D-glucane), afin de permettre une prise en charge rapide et ciblée des infections fongiques

Module : Diagnostic histologique et moléculaire des parasitoses et mycoses

C8 : Maîtriser le diagnostic histopathologique des parasitoses et des mycoses via les examens histologiques classiques et innovants sur biopsies tissulaires afin d'identifier les structures parasitaires ou fongiques dans les tissus, d'évaluer leur retentissement tissulaire, et de contribuer au diagnostic

Intitulés des enseignements <i>Insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Préciser si l'enseignement est obligatoire, optionnel ou facultatif	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
		CM	TD	TP		
Enseignement théorique en présentiel	Obligatoire	49				
Enseignement pratique	Obligatoire			44.5		
Simulation	Obligatoire		16.5			
Totaux		110 h				

◆ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<p>Moyenne générale + Evaluation terminale $\geq 5/20$</p> <hr/> <p>1- Pour chaque module, une évaluation pratique et/ou théorique en fin de module (dossiers simulés, microscopie, mises en situation professionnelles, jeux sérieux...) de 1h ou de 2h sera proposée. Cette évaluation sera adaptée à l'enseignement proposé et sera réalisée en présentiel en fin de module. Chaque module sera de coefficient 1. La moyenne à chaque module n'est pas obligatoire.</p> <p>2- Une évaluation terminale réalisée à Lyon en présentiel au moins 2 semaines après la clôture de l'ensemble des modules Cette évaluation terminale sera d'un coefficient 3. Elle sera pour 50% rédactionnelle (Question rédactionnelle, cas clinique rédactionnel, QROC rédactionnel) et pour 50% sur tablette (QCU, QCM, Mini-DP).</p> <p>Une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve terminale est éliminatoire et renvoie à une seconde session (de l'épreuve terminale uniquement).</p> <p>1+2- Validation/ Non validation</p> <p>L'examen dans sa globalité (coefficient 8) sera validé</p> <ul style="list-style-type: none">- si la moyenne générale est supérieure à 10/20- et si la note de l'évaluation finale est $\geq 5/20$. <p>Sinon, l'examen ne sera pas validé et renvoie à une seconde session proposée au moins 2 semaines après transmission des résultats généraux de la première session. Cette seconde session suivra les mêmes modalités (lieu = Lyon, temps d'épreuve et contenu, pondération) que l'évaluation terminale de 1ere session.</p> <hr/>
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>	<p>Attention, les notes des modules sont conservées.</p> <p>Seule, une seconde session est proposée pour l'évaluation terminale comme spécifiée.</p>

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière ([Cf. fichier Excel maquette](#)) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Rappels sur les frais de scolarité et le champ d'application de la CVEC : [cf Annexe 3](#)

Tarif FI (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	
1500 euros	1500 euros	Ce tarif correspond uniquement à des formations de Master(second cycle) et à celui proposé aux internes de biologie médicale (3 ^{ème} cycle)

Tarif FC (€)		A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
Plein tarif <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>	Tarif « réduit » <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>	
2800 euros	2300 euros	Plein tarif : payé par l'employeur Tarif « réduit » : Non payé ni remboursé par l'employeur
2800 euros	2300 euros	Pour les techniciens, ingénieurs, internes, biologistes médicaux, médecins
Plein tarif par module <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>	Tarif « réduit » par module <i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i>	Plein tarif : payé par l'employeur Tarif « réduit » : Non payé ni remboursé par l'employeur
900 euros	700 euros	Pour information (voir dossier Mycoses et Parasitoses cutanées)

Visa du contrôleur de gestion du :	27/03/2026
Adopté au conseil de composante du :	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Annexe 1

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

*A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.*

(...)

Annexe 2

Publics cibles

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Annexe 3

Rappels sur les frais de scolarité :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adoptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
- Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).

Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement.

En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Annexe 4

Programme détaillé des 5 modules de 22 h (+/-1h), chacun réalisé sur 3 journées consécutives

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU MODULE 1 (ST-ETIENNE) :

MYCOSES ET PARASIToses CUTANÉES

RESPONSABLE DU MODULE : PR PIERRE FLORI

JOURNÉE 1 : JOURNÉE PARASIToses CUTANÉES

9H CAFÉ D'ACCUEIL : (30 MIN) AVEC LE/LES RESPONSABLES PÉDAGOGIQUES DE CE DIU

9h30 CM 1 (30 min) : Cours introductif : Vecteurs et ectoparasitoses... et réchauffement climatique

Pr Pierre FLORI (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

10h CM 2 (1h) : Nuisances entomologiques en consultation : identifier le responsable des piqures...

Dr Pascal DELAUNAY (CHU de Nice, Service de Parasitologie-Mycologie)

11h CM 3 (1h) : Pédiculose (poux de tête, de corps et du pubis) et les punaises de lit : crainte médiatique et réalité.

Dr Pascal DELAUNAY (CHU de Nice, Service de Parasitologie-Mycologie)

11h30 CM 4 (30 min) :

Autres ectoparasitoses (hors pédiculoses, gale et punaise) : Demodex, puce chique, myases...

Larva migrans cutané, Larva currens, trajet vermineux.

Dr Pascal DELAUNAY (CHU de Nice, Service de Parasitologie-Mycologie)

12h ATELIER SIMULATION et TP sur les ectoparasitoses (1h de simulation)

(Comprenant cas cliniques corrigés, lecture de lames au microscope et lecture de lames virtuelles)

Pr Pierre FLORI, Dr Anne Laure DEMARTIN, UF de Parasitologie-Mycologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h ATELIER SIMULATION et TP sur les ectoparasitoses (2h de TP)

(Comprenant cas cliniques corrigés, lecture de lames au microscope et lecture de lames virtuelles)

Pr Pierre FLORI, Dr Anne Laure DEMARTIN, UF de Parasitologie-Mycologie)

16h CM 5 (1h) : Gale humaine : Diagnostic clinique et microscopique, diagnostic innovant en CHU

Pr Jean Luc PERROT (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

17h CM 6 (1h) : Gale : gestion d'une épidémie en institution

Dr Christian DORADO (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

JOURNÉE 2 : MYCOSES CUTANÉES ou DERMATOMYCOSES (J1/2)

8h CM 7 (1h) : Cours introductif : Eventail des infections fongiques de la peau, des phanères et des muqueuses (Pytriasis, dermatophytes, *Candida spp*, moisissures, Mycétome et chromoblastomycose, métastase cutanée d'une infection profonde...)

Dr Caroline MAHINC (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

9h CM 8 (1h) : les dermatomycoses à dermatophytes : aspect cliniques et épidémiologiques

Dr Christian DORADO (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

10h CM 9 (1h) : les dermatomycoses à dermatophytes : diagnostic conventionnel et innovant

Dr Anne Laure DEMARTIN (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

11h CM 10 (1h) : Les dermatomycoses à moisissures (avec pseudodermatophytes) et à levures

Dr Caroline MAHINC (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

12h CM 11 (1h) : Prises en charge thérapeutique des dermatomycoses, cas cliniques

Dr Christian DORADO (CHU de St-Etienne, service de Dermatologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h TP par ½ groupe (2h) :

- Diagnostic clinique, prélèvements et diagnostic direct en consultation (demi groupe 1)
- Diagnostic morphologique, base (demi groupe 2)

Dr Anne Laure DEMARTIN, Pr Pierre FLORI (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

JOURNÉE 3 : MYCOSES CUTANÉES ou DERMATOMYCOSES (J2/2)

8h CM 12 (2h) : Nouveaux pathogènes émergents

Dr Alicia MORENO SABATER (APHP St-Antoine)

10h Simulation : (1h) Vidéo et Jeu (pédagogique) de carte « dermatophytes »

Dr Alicia MORENO SABATER (APHP St-Antoine)

11h TP par ½ groupe (2h) :

- Diagnostic clinique, prélèvements et diagnostic direct en consultation (demi groupe 2)
- Diagnostic morphologique, base (demi groupe 1)

Dr Anne Laure DEMARTIN, Pr Pierre FLORI (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h Séances de Révision et Questions –Réponses (1h), Pr FLORI, Dr Anne laure DEMARTIN (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

15h TP (1h) : Examen de TP : Dr Anne Laure DEMARTIN,

Dr Caroline MAHINC (CHU de St-Etienne, UF de Parasitologie-Mycologie)

16h Examen écrit du module (1h) (Mycoses superficielles et muqueuses et ectoparasitoses)

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU MODULE 2 (LYON) :

MYCOSES PROFONDES

RESPONSABLE DU MODULE : DR JEAN MENOTTI

JOURNÉE 1 : INFECTIONS FONGIQUES DUES A DES CHAMPIGNONS FILAMENTEUX

MATINÉE :

9h45-10h30 : CM 1 (45min) Généralités sur les infections fongiques opportunistes

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

10h30-12h : CM 2 (1h30) Infections à champignons filamenteux : aspergilloses

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

12h-13h : TP 1 (1h) identification morphologique des principaux *Aspergillus* rencontrés en pathologie humaine

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Florence Persat (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

APRES-MIDI :

14h-14h45 : CM 3 (45min) Infections à champignons filamenteux : fusarioses, scédosporioses, lomentosporoses

Dr Florence Persat (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

14h45-18h : TP 2 (3h) d'identification morphologique des principaux champignons filamenteux supérieurs pathogènes et contaminants (incluant la pause entre 16h et 16h15)

Fusarium sp., Acremonium sp.

Scedosporium sp., Lomentospora prolificans

Penicillium sp., Paecilomyces sp., Talaromyces sp., Rasamsonia sp.

Alternaria sp., Ulocladium sp., Cladosporium sp....

Dr Florence Persat (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

18h-18h30 : TP 3 (30min) réalisation d'antifongigrammes

Dr Florence Persat (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

JOURNÉE 2 :

MATINÉE (à la faculté de Médecine Lyon-Est) :

8h30-9h15 : CM 1 (45min) Infections à champignons filamenteux : mucormycoses

Dr Meja Rabodonirina (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

9h15-10h15 : TP 1 (1h) d'identification morphologique des principaux genres de Mucorales

Dr Meja Rabodonirina (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

10h15-10h30 : pause

10h30-12h : CM 2 (1h30) Candidoses profondes et autres levures profondes

Dr Cécile Garnaud (CHU Grenoble Alpes, Service de Mycologie et Parasitologie)

APRES-MIDI (à l'hôpital de la Croix-Rousse) :

13h45-14h30 : CM 3 (45min) Pneumocystose

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

14h30-15h15 : CM 4 (45min) : Cryptococcose

Dr Florence Persat (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

15h15-16h : TP 2 (45min) d'identifications de levures et de champignons filamenteux par spectrométrie de masse de type MALDI-TOF

Dr Pauline Tirard-Collet (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

16h-16h15 : pause

16h15-17h15 : CM 5 (1h) diagnostic sérologique des infections fongiques

Dr Florence Persat (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

17h15-18h : TP 3 (45min) d'identifications de levures et de champignons filamenteux par spectrométrie de masse de type MALDI-TOF (suite)

Dr Pauline Tirard-Collet (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

18h-18h30 : TP 4 (30min) d'identification de *Pneumocystis jirovecii*

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

JOURNÉE 3 :

MATINÉE :

8h30-9h15 : TP 3 (45min) d'identifications de levures et de champignons filamenteux par PCR et séquençage

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

9h15-9h45 : TP 1 (30min) *Cryptococcus*

Dr Florence Persat (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

9h45-10h : pause

10h-11h30 : **CM 2 (1h30) : Mycoses exotiques**

Pr Muriel Cornet (CHU Grenoble Alpes, Service de Mycologie et Parasitologie)

11h30-13h : **TP 2 (1h30) simulation : lames virtuelles de mycoses exotiques**

Pr Muriel Cornet (CHU Grenoble Alpes, Service de Mycologie et Parasitologie)

APRES-MIDI :

14h-15h : **CM 3 (1h) Interprétation et limites des antifongogrammes**

Dr Eric Dannaoui (Université Paris Cité / AP-HP – Hôpital Necker, Unité de Mycologie et Parasitologie)

15h-15h30 : **TP 2 (30min) lecture des antifongogrammes**

Dr Eric Dannaoui (Université Paris Cité / AP-HP – Hôpital Necker, Unité de Mycologie et Parasitologie)

15h30-15h45 : pause

15h45-16h45 : Examen théorique et pratique

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU MODULE 3 (LYON) :

DIAGNOSTIC HISTOLOGIQUE ET MOLÉCULAIRE DES PARASIToses ET DES MYCOSES

RESPONSABLE DU MODULE : DR ALEXIS TRECOURT

JOURNÉE 1 : JOURNÉE MYCOSES (6h30)

MATINÉE : cours magistraux (CM) :

10h-10h30 : **CM 1 (30 minutes) : Accueil, explication du module, Introduction sur l'anatomie et cytologie pathologique (ACP) : fonctionnement, *worklow*, technique d'étude des tissus et des cellules**

Dr Alexis TRECOURT (CHU Lyon – HCL, Service de Pathologie)

10h30-11h30 : **CM 2 (1h) Réaction inflammatoire tissulaire et mycoses**

Dr Alexis TRECOURT (CHU Lyon – HCL, Service de Pathologie)

11h30-12h30 : **CM 3 (1h) : Les *patterns* morphologiques fongiques sur coupes : interprétations et limites diagnostiques**

Pr Homa Adle-Biassette (Service de Pathologie, APHP Lariboisière) (visio)

APRES-MIDI : Lames numérisées (TD) et travaux pratiques (TP) :

14h-17h : TD et séminaire de lames numérisées (2h45) : Cas cliniques, lames numérisées, discussion et interprétation (incluant la pause entre 15h45 et 16h)

Dr Alexis TRECOURT (CHU Lyon – HCL, Service de Pathologie)

Dr Meja Rabodonirina (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Jean Philippe Lemoine (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

17h-18h15 : TP PCR (1h15)

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Pauline Tirard-Collet (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

JOURNÉE 2 : JOURNÉE PARASITOSE (7h45)

MATINÉE : cours magistraux :

8h-9h15 : CM 1 (1h15) : Réaction inflammatoire tissulaire et parasitoses, les patterns inflammatoires et principaux parasites observables sur coupe

Dr Ula Mahadeva (Histopathology, Guy's & St Thomas NHS Foundation, Pathology department, London) (visio)

9h15-10h30 : CM (1h15) : Les protozoaires sur coupes : aspects morphologiques

Dr Meja Rabodonirina (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

10h30-10h45 : pause

10h45-12h : CM (1h15) : Les helminthes et ectoparasites sur coupes : aspects morphologiques

Dr Alexis TRECOURT (CHU Lyon – HCL, Service de Pathologie)

APRES-MIDI : Lames numérisées (TD) et travaux pratiques (TP) :

14h-17h : TD et séminaire de lames numérisées (2h45) : Cas cliniques, lames numérisées, discussion et interprétation (incluant la pause entre 15h45 et 16h)

Dr Alexis TRECOURT (CHU Lyon – HCL, Service de Pathologie)

Dr Meja Rabodonirina (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Jean Philippe Lemoine (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

17h-18h15 TP (1h15) : TP Préparation des bibliothèques séquençage

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Pauline Tirard-Collet (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

JOURNÉE 3 : LA BIOLOGIE MOLÉCULAIRE DES MYCOSES ET PARASIToses (6h45)

MATINÉE : cours magistraux (CM) et travaux pratiques (TP) :

8h-9h : CM 1 (1h) : Etudes moléculaires sur tissus fixés au formol : intérêt et limites, et évolution vers la pathologie digitale et intelligence artificielle

Dr Marie DONZEL (CHU Lyon – HCL, Service de Pathologie)

9h-10h : CM 2 (1h) : Techniques moléculaires sur tissus fixés en formol en rapport avec les mycoses et parasitoses (PCR, Séquençage Sanger, Séquençage massif et parallèle), diagnostic intégré histo-moléculaire

Dr Alexis TRE COURT (CHU Lyon – HCL, Service de Pathologie)

10h-10h15 : pause

10h15-11h30 : CM 3 (1h) : biologie moléculaire sur tissus frais : PCR en mycologie et parasitologie

Dr Meja Rabodonirina (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

11h30-12h30 : CM 4 (1h) : Biologie moléculaire sur tissus frais : Séquençage Sanger, Séquençage massif et parallèle – Partie 1

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Pauline Tirard-Collet (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

APRES-MIDI : CM et TP : biologie moléculaire sur tissus frais

13h30-14h15 : CM 4 (45 min) : Biologie moléculaire sur tissus frais : Séquençage Sanger, Séquençage massif et parallèle – Partie 2

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Pauline Tirard-Collet (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

14h15-15h15 : TP (1h) : Analyse de séquences (ONT)

Dr Jean Menotti (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

Dr Pauline Tirard-Collet (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

15h30-16h30 : Examen théorique (1h)

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU MODULE 4 (GRENOBLE) :

TOXOPLASMOSE ET PARASITES DU SANG

RESPONSABLE DU MODULE : MARIE GLADYS ROBERT

JOURNÉE 1 : TOXOPLASMOSE

9h45 - 10h : CM (15 min) : Accueil des participants et présentation du module

Dr M. G ROBERT (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

10h - 11h30 CM (1h30) : Toxoplasmose : cours introductif

Pr Martine WALLON (CHU Lyon – HCL, Service de Mycologie et Parasitologie)

11h30 - 13h CM (1h30) : Diagnostic de la toxoplasmose

Dr Marie-Pierre BRENIER-PINCHART (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h - 16h30 TD - Simulation (2h30) : Atelier pratique autour de cas cliniques, interprétation de résultats complexes

Dr Marie-Pierre BRENIER-PINCHART (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Dr Cécile GARNAUD (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Dr M. G ROBERT (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

16h30 - 16h45 : pause

16h45 - 17h15 CM (1h30) : Filarioses : Aspects biocliniques et épidémiologiques, identification des principales espèces, techniques de détection : microscopie, PCR, sérologie et techniques innovantes

Dr Anthony Marteau (Hôpital universitaire Avicenne, Service de Parasitologie-Mycologie)

JOURNÉE 2 : Paludisme

9h - 10h30 : CM (1h30) : Introduction au paludisme : aspects cliniques et épidémiologiques

Dr M. G ROBERT (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

10h30 - 12h : CM (1h30) : Méthodes de diagnostic du paludisme

Intervenant CNR PALU → présentiel

12h - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 17h30 : TP (4h) : Méthodes de diagnostic du paludisme et des filarioses : modalités pratiques, identification d'espèce de microfilaries et Plasmodium, détermination de la parasitémie/microfilarémie

Dr M. G ROBERT (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Dr T. G. Nguyen (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Intervenant CNR PALU → présentiel

JOURNÉE 3 : Leishmaniose, trypanosomose, babésiose

8h - 9h : CM (1h) : Autres parasites du sang : Trypanosomoses humaines et babésiose : aspects cliniques, épidémiologiques et diagnostic biologique

Intervenant CNR Leishmaniose → VISIO

9h - 10h30 : CM (1h30) : Leishmaniose viscérale et cutanée

Pr Yvon Sterkers (CHU de Montpellier, Service de Parasitologie-Mycologie)

10h30 - 10h45 : pause

10h45 - 12h15 : TP (1h30) : Microscopie : Observation et identification de trypanosomes et leishmanies sur frottis sanguins et biopsies

Dr Cécile GARNAUD (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Dr Danièle MAUBON (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Dr M. G ROBERT (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

12h15 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 15h30 : TD - Simulation (2h) : Atelier pratique autour de cas cliniques, paludisme, leishmaniose, trypanosomose, filariose

Dr Cécile GARNAUD (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Dr Danièle MAUBON (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

Dr M. G ROBERT (CHU Grenoble Alpes, Service de Parasitologie-Mycologie)

15h30 - 16h : Examen (1h) : Dossiers cliniques et microscopie

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU MODULE 5 (CLERMONT-FERRAND) :

PARASITOSE HORS SANG

RESPONSABLE DU MODULE : CELINE NOURRISSON

JOURNÉE 1 : HELMINTHES (7h30)

9h30 - 10h : CM (30 min) : Accueil des participants et introduction du module

Dr Céline Nourrisson et Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

10h - 11h30 CM (45 min), TP (45 min) : Helminthes, nématodes digestifs

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

11h30 - 13h CM (45 min), TP (45 min) : Cestodes intestinaux

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

13h - 14h : Pause déjeuner

14h - 15h30 CM (45 min), TP (45 min) : Trématodes : schistosomes et douves

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

+ Intervenant de Toulouse à déterminer

15h30 – 18h00 : CM (75 min), TP (75 min) : Helminthes : cestodes larvaires (*Echinococcus sp*, *Taenia solium* et *Taenia martis*), *larva migrans* et nématodes larvaires

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

*Dr Anne Pauline Bellanger (pour *Echinococcus multilocularis*) (CHU de Besançon – Service de Mycologie et Parasitologie)*

JOURNÉE 2 : PROTOZOAIRES ET MICROSPORIDIÉS (8h30)

8h – 12h45 : CM (2h30), TP (2h15) : Protozoaires intestinaux (*Amibes*, *Cryptosporidium sp.*, *Giardia intestinalis*, *Cyclospora cayetanensis*, *Cyclospora belli*, *Sarcocystis sp.*, *Blastocystis sp.*, *Dientamoeba fragilis*, *Balantidioides coli*)

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

Pr Loic Favennec ou le Dr Damien Costa (CHU de Rouen – Service de Mycologie et Parasitologie)

Pr Frédéric Dalle ou le Dr Louise Basmacyan (CHU de Dijon – Service de Mycologie et Parasitologie)

12h45 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 14h : CM (30 min) : Microsporidioses intestinales et extra-intestinales

Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

14h - 15h30 : TD-cas cliniques (1h30) : Conduite à tenir / Explorations / Conseils à donner devant une hyperéosinophilie

Dr Gilles Gargala (CHU de Rouen – Service de Mycologie et Parasitologie)

15h30 - 17h30 : TP (1h), TD (1h) : Cas cliniques et lecture de lames (programme du jour 1 + jour 2)

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

JOURNÉE 3 : DIAGNOSTIC EN PRATIQUE

8h - 9h30 : CM (1h30) : Diagnostic moléculaire des parasites intestinaux (pré-traitement, qPCR, panel syndromique...)

Pr Frédéric Dalle ou le Dr Louise Basmacyan (CHU de Dijon – Service de Mycologie et Parasitologie)

9h30 – 10h30 : TD (1h) : Séquençage, cas d'illustration : épidémie à *Cryptosporidium*

Pr Frédéric Dalle ou le Dr Louise Basmacyan (CHU de Dijon – Service de Mycologie et Parasitologie)

10h30 - 11h00 : CM (0h30) : Recommandations HAS et LABAC

Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

11h - 12h30 : CM (1h30) : Diagnostic sérologique, techniques et interprétation

+ Intervenant de Toulouse à déterminer

12h30 - 13h30 : Pause déjeuner

13h30 - 15h30 : Contrôle des connaissances (formulation ludique, escape game)

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

15h30 - 16h : Correction

Dr Céline Nourrisson ou Pr Philippe POIRIER (CHU de Clermont-Ferrand – Service de Mycologie et Parasitologie)

Fiche d'estimation des coûts d'un projet (formation, diplôme...) - (version de fichier : 24 février 2025)

Les cellules à compléter sont colorées en vert

Cette fiche est un document estimatif de calcul de coûts d'une action de formation. Celui-ci vise à avoir un donner une estimation du coût d'un projet en coût complet et en "coût heures complémentaires" pour l'Université Jean Monnet, et d'y rapprocher les recettes directement générées par le projet. Les données sont présentées en coût complet dans le document principal pour vous donner un aperçu des coûts moyens de l'Université; et la synthèse présente également une information récapitulative en coût heures complémentaires.

Les données non colorées en vert sont pré-remplies ou bien automatiquement calculées à partir des données financières de l'Université Jean Monnet.

En cas de problème, n'hésitez pas à l'indiquer en commentaire pour que nous prenions en compte vos remarques et fassions évoluer la fiche. Dans le cadre de la démarche Qualité de l'Université, vos remarques nous permettront de faire évoluer le présent document.

Fiche projet		
NOM DU PROJET	D.I.U. Infections Parasitaires et Fongiques au XXème siècle	
Date de réalisation de la fiche	01/04/2026	
Composante / Labo / Structure	Médecine	
Nombre d'étudiants/inscrits définitifs (ou à défaut prévisionnels - indiquer un nombre / pas de texte)	5	
Nombre d'heures de la totalité de la maquette pédagogique (assurées par l'UJM et autres partenaires)		110
Nombre total d'heures pédagogie (hors référentiel, suivis stages...) assurées par l'UJM (en heures)		23
Part des heures d'enseignement assurée par UJM	Attention pour les diplômes décalés : minimum 40 % assuré par l'UJM (il y a également un minimum de 20% en présentiel)	21%

Estimation de la Charge financière du projet					Commentaire libre / Précisions
Charge d'enseignement				740 €	
Commentaires : Cette section porte sur le coût des heures d'enseignement. Les coûts sont moyennés, c'est-à-dire qu'ils prennent en compte le fait que les enseignants réalisent une part des enseignements en heures de service et une part en heures complémentaires. Il faut renseigner ici les heures payées par l'Université Jean Monnet. Les cours en ligne doivent figurer dans ces éléments. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
Face à face pédagogique/Enseignement à distance (en heures équivalent TD)					
		Coût horaire	Nombre d'heures assurées par l'UJM (en heures)	Total	
Titulaires / Non titulaires					
Titulaires PU - en EQTD		248 €	0	-	€
Titulaires MCF - en EQTD		190 €	0	-	€
Titulaires PRAG - en EQTD		200 €	0	-	€
Titulaires PRCE - en EQTD		163 €	0	-	€
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, PAST...) - en EQTD		142 €	0	-	€
Vacataires - en EQTD		61 €	8	490	€
Prestation de service	Réactif de biologie	200 €	1	200	€
Suivi projet / Juries / Suivi de stage / Responsabilité (en heures équivalent TD)					
		Coût horaire	Nombre d'heures valorisées par l'UJM (en heures eqTD)	Total	
Titulaires / Non titulaires					
Titulaires PU - Heures valorisées eqTD		248 €	0	-	€
Titulaires MCF - Heures valorisées eqTD		190 €	0	-	€
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD		200 €	0	-	€
Titulaires PRAG - Heures valorisées eqTD		163 €	0	-	€
Autre Enseignant (ATER, lecteurs, maîtres de langue, invités, doctorants...) - Heures valorisées eqTD		142 €	0	-	€
Vacataires - Heures valorisées eqTD		61 €		-	€
Prestation de service	Café d'accueil			50,00	€
Frais de déplacement				740 €	
Commentaires : En cas d'absence de frais inscrits (estimés ou définitifs) dans cette section, cela signifie qu'aucun remboursement de l'un de ces éléments ne sera demandé pour ce projet. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
		Prix unitaire réel ou estimé	Nombre	Total	
Train	AR Nice-St-Etienne	300 €	1	300	€
Vol	AR Paris-St-Etienne	200 €	1	200	€
Hotel	2 nuits	120 €	2	240	€
Repas				-	€
Visa				-	€
Perdem				-	€
Autres (préciser)				-	€
Charges Personnels BIATSS				518 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux frais de personnels administratifs relatifs à la formation. A partir de données retravaillées avec la DGESIP, il est constaté qu'à l'UJM, près de 2h de travail administratif sont nécessaires pour la mise en oeuvre d'une heure d'enseignement (ces heures sont réparties selon la proportion de catégorie A, B et C au sein de l'Université). Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
		Coût horaire	Nombre d'heures	Total	
BIATSS Catégorie C		27 €	6	159	€
BIATSS Catégorie B		30 €	5	155	€
BIATSS Catégorie A		41 €	5	204	€
Forfait additionnel de charges				240 €	
Commentaires : Ces frais correspondent aux charges générales qui permettent d'assurer nos formations. Les frais de fonctionnement, licences d'utilisation, amortissement du matériel (ordinateurs, matériel d'enseignement...), entretien des locaux... Il est évalué à un forfait de 12% des charges calculées précédemment, forfait calculé à partir du compte de résultat de l'Université. Ces données sont automatiquement calculées et ne peuvent être modifiées. Ce montant est différent des 22% de prélèvement sur Ressources Propres, prélèvement qui permet d'assurer le fonctionnement de l'Université en garantissant nos équilibres économiques. Le prélèvement de 22% n'est pas inclus dans la synthèse économique en tant que charges (bien que des charges présentes dans la synthèse peuvent être financées par le prélèvement sur Ressources Propres), mais communiqué en synthèse du projet comme une information financière (lignes 93 et 94). Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					

Estimation des recettes du projet					Commentaire libre / Précisions
Recettes estimées du projet				9 400 €	
Commentaires : Les recettes estimées correspondent à l'ensemble des financements directs relatifs à ce projet (subvention, recettes d'inscription, participation du partenaire, engagement de financement par le partenaire...). La cohérence de ces éléments est vérifiée par rapport au contenu de la convention et de ses annexes. Vous pouvez indiquer en commentaire toute précision nécessaire.					
		Prix unitaire	Nombre	Total	
Subvention(s) directe(s)				-	€
Recettes Inscription		2 350 €	4	9 400	€
Participation du partenaire				-	€
Autres (préciser)				-	€

Ceci est une moyenne basée sur 1 inscription en FI (1500), 1 inscription en FC financée par l'employeur (2800) et une inscription en financement propre (2300).

Synthèse économique globale du projet	
Estimation du total des charges du projet en coût complet	2 238 €
Estimation du total des charges du projet en coût heures complémentaires	2 238 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet en coût complet	7 162 €
Estimation de l'équilibre économique global du projet si celui-ci est réalisé uniquement en heures complémentaires	7 162 €
Synthèse économique du projet par étudiant	
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	448 €
Estimation approx. du nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts complets du projet	1
Estimation du coût du projet supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	448 €
Estimation approx. nombre d'étudiants nécessaire pour supporter les coûts heures complémentaires du projet	1
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût complet	19 €
Estimation du coût d'une heure de formation supporté par l'UJM par étudiant en coût heures complémentaires	19 €
Synthèse budgétaire du projet	
Estimation du prélèvement prévisionnel sur recettes du projet par l'Université	22%
Estimation de l'autorisation d'engagement prévisionnelle si le projet se réalise (cette estimation est à vérifier auprès de la DSF)	7 332 €